

## Forfait Mobilités Durables

### Exemples d'application

Voici des exemples de mise en place du Forfait Mobilités Durables dans les grandes entreprises françaises du CAC40.

#### Seclin

*Justificatif par déclaration sur l'honneur.*

**Covoiturage** : plafond de 400€ / an

- 1 AR / semaine : 150€ / an
- 2 AR / semaine : 200€ / an
- 3 AR / semaine : 250€ / an
- 4 AR / semaine : 300€ / an
- 5 AR / semaine : 400€ / an

Le conducteur qui supporte les frais de véhicule peut cumuler le nombre de trajets : sur l'AR, il transporte 1 passager = 1 trajet, 2 passagers = 2 trajets

#### Vélo

- Entre 400 et 600km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 1,5 km / trajet : 120€ / an
- Entre 600 et 800km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2km / trajet : 168 € / an
- Entre 800 et 1 000km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2,5 km / trajet : 216€ / an
- Au moins 1 000km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2,5 km / trajet : 264 € / an

Cumul avec la prise en charge de l'abonnement des transports en commun.

#### Total Energies

*Justificatif par attestation sur l'honneur.*

#### Vélo

- Distance D-T de moins de 10 km : 360€ / an (30€ / mois)
- Distance D-T entre 10 et 20 km : 400€ / an (33€ / mois)
- Distance D-T de plus de 20 km : 500€ / an (41€ / mois)

+ aide à l'achat (vélo, VAE, kit électrification), prise en charge abonnement vélo (60%)

#### Carrefour

*Justificatif par attestation sur l'honneur renouvelée chaque mois.*

### **Vélo**

- Jusqu'à 27 km/ mois : 5,40 € / mois
- De 27 à 55 km/ mois : 8,40€ / mois
- De 55 à 83 km/ mois : 13,50€ / mois
- Plus de 83km / mois : 16,60€ / mois

Cumul avec la prise en charge des abonnements des transports publics.

### **Atos**

*Justificatif par déclaration sur l'honneur.*

**Vélo** : pas de minimum de service requis pour bénéficier du forfait. 300€ / an.

Pour tout salarié bénéficiant du FMD, participation de la direction pour :

- Remise en état, achat d'accessoires : max. 100€
- Achat d'un vélo musculaire : max. 300€
- Achat d'un VAE : max. 450€

Cumul avec l'abonnement des transports en commun avec plafond de 400€ / an.

### **Vinci**

*Justificatif par attestation sur l'honneur annuelle.*

**Vélo et trottinette** (musculaires ou électriques)

Minimum de 10 jours/ mois : à hauteur de 20€ /mois minimum. Participation à l'achat d'un vélo / trottinette musculaire ou électrique : 100€.

Plafond de 600€ / an pour le cumul avec la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun.

### **Schneider Electric**

#### **Covoiturage**

Utilisation du « registre de covoiturage » et de l'application Concur + attestation sur l'honneur. Minimum de 80 trajets / an (trajet = aller ou retour) = 80 € et plafond de 200€ / an.

#### **Vélo et trottinette**

Amélioration des infrastructures : augmentation stationnement, rangements sécurisés (casiers). Accès gratuit à des points de recharge électrique. Formation par ateliers internes et externes pour initiation / remise en selle et prise en main (trottinette électrique et VAE).

Minimum de 80 trajets / an. Max. 40€ de prise en charge dans un kit sécurité (gilet + casque) + max. 40€ / an pour frais d'entretien et réparation.

### **Véhicules électriques ou hybrides rechargeables**

Mise à disposition gratuite de bornes de recharge. Tarifs préférentiels pour l'installation de bornes à domicile.

Participation à 75% aux frais d'abonnement des transports (en commun, location de vélo). Cumul possible avec le FMD à max. 500€/ an. Mais pas de cumul possible entre le FMD Covoiturage et FMD Vélo/ trottinette.

### Orange

*Justificatif par attestation sur l'honneur avec mention du nombre de jours d'utilisation sur l'année et modes de transport utilisés.*

**Covoiturage, vélo / trottinette / scooter électrique, location en free floating, titres de transport.** Plafond de 400€ / an. « Usage du forfait à la discrétion de chacun ». Paiement annuel.

Inclusion de la **marche** : « les salariés qui effectuent habituellement leur trajet domicile – travail à pied sont éligibles au forfait mobilités durables dès lors qu'ils utilisent l'une ou l'autre des mesures, même occasionnellement ».

Participation journalière de 3€. Pas de seuil minimal, déclenchement au premier usage.

50% du coût des abonnements de transport, cumul possible avec plafond de 400€.

Annexes avec très bons exemples de calcul !

### L'Oréal

*Justificatif par attestation sur l'honneur + capture d'écran du trajet sur Geovelo / Mappy.*

#### **Vélo**

0,25 €/ km avec un plafond de 500€ / an.

Prise en charge cumulable avec la prise en charge de l'abonnement des transports avec plafond de 500€ / an.

Prise en charge à max. 50€ d'un kit sécurité : casque, dispositif d'éclairage, deux brassards réfléchissants, support de smartphone, paire de gants pour vélos, dossard avec clignotants. Inclus dans le plafond de 500€.

Paiement annuel. Remplacement de l'IKV. Formation en e-learning obligatoire.

Mise en place de bornes de rechargement électrique. Offres préférentielles en LLD pour voitures électriques, hybrides ou essences sélectionnées par L'Oréal.

Stagiaires bénéficiaires du FMD.

## Axa

*Justificatif par attestation sur l'honneur.*

Versement mensuel d'un montant maximal de 400€ / an et peut concerner : **vélo, EPDM, covoiturage, titres de transport.**

N'est pas cumulable avec la prise en charge des abonnements transport.

## Accor

*Justificatif par déclaration sur l'honneur et éventuels justificatifs de paiement.*

451,20 € / an avec versement mensuel. Est également accessible pour les stagiaires. Concerne les **vélos, le covoiturage, les EPDM, titres de transport et tout autre service de mobilité partagée.**